



Que faire avec le cours minerve ?

Par **fallyne**, le **19/06/2012** à **10:53**

Bonjour,

Je suis inscrite au cours Minerve depuis le 25/07/2011 pour suivre une formation comme Auxiliaire de vie.

Après tout le processus pour l'acceptation (appel, entretien téléphonique, envoie des documents, rib etc...), j'ai bien reçu mes livrets.

Etant donné que j'avais un contrat de travail de 3 mois (juillet, août et septembre 2011) je me suis dit que je commencerais à travailler sur ma formation en octobre. Or, depuis je n'ai renvoyée aucuns devoirs vue que j'ai 3 ans pour faire cette formation.... enfin bref, je viens de lire les forums pour voir comment résilier mon contrat (car je travail depuis janvier 2012 et susceptible d'être embauchée) et là grande stupeur : apparemment c'est une arnaque ! On ne peut pas résilier si on a dépassé le délai soit 15 jours après l'inscription et si on fait opposition à ça banque pour bloquer les prélèvements on reçoit une lettre d'un huissier afin de devoir la totalité ou le restant dû.

Pour ma part, ma formation me coûte 1613,00 euros : il me prélève 75,75 tous le 5 de chaque mois et ceci jusqu'au mois d'avril 2013.

Pour éviter tout problèmes je payerai cette formation jusqu'à la fin mais ce qui me fait le plus peur : comment va se dérouler la suite ? vont-ils vraiment arrêter les prélèvements ? ou dois-je anticiper auprès de ma banque ?

Par **pat76**, le **19/06/2012** à **18:53**

Bonjour

Si vous décidez de payer cette formation jusqu'au mois d'avril 2013, vous préviendrez votre banquier de ne plus accepter aucune demande de prélèvement après le 5 avril 2013.

Vous pouviez résilier la formation dans les 3 premiers mois en payant 30% du contrat.

Vous avez un contrat où est retranscrit dans son intégralité l'article L 444-8 du Code de l'Education.

Par **fallyne**, le **20/06/2012** à **05:51**

Merci beaucoup :)

Par **lopartio**, le **26/07/2012** à **13:57**

Bonjour Fallyne!

Moi aussi j'ai des problèmes avec les cours Minerve.

J'ai eu la répression de fraude en ligne qui affirmer qu'en étant plusieurs à effectuer des démarches contre cet établissement, nous arriverons probablement à nos fins.

De ce fait je vous propose d'effectuer ensemble des démarches (très simples) afin de nous sortir de notre situation.

Cordialement

Par **fallyne**, le **26/07/2012** à **14:33**

Bonjour Lopartio,

Pourrais-tu être un plus explicative concernant les démarches ?

Par **lopartio**, le **26/07/2012** à **14:56**

il suffit qu'on envoie chacun un mail à la répression des fraudes de paris (vu que c'est le lieu du siège social des cours minerve) en expliquant le déroulement des faits avec les cours minerve.

En récoltant plusieurs témoignages de la part des "élèves" ils pourront agir contre eux!

l'adresse mail est la suivante: ddpp@paris.gouv.fr

Par **pat76**, le **26/07/2012** à **18:11**

Bonjour

Vous pouvez également informer le Recteur de l'Académie de PARIS

Ce service est rattaché à : Île-de-France > Paris - 75

Rectorat de Paris-site Gambetta
94 avenue Gambetta
75984 PARIS CEDEX 20

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h30
(Uniquement sur rendez-vous l'après midi.)

Contacts

Téléphone :(+33) 01 44 62 40 40

et si toutefois les Cours Minerves dépendaient de l'Académie de Versailles, vous voyez avec le recteur de cette académie.

Ce service est rattaché à : Île-de-France > Yvelines - 78

Rectorat de Versailles

3 boulevard de Lesseps
78017 VERSAILLES CEDEX

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Contacts

Téléphone :+33 1 30 83 44 44.Télécopie :+33 1 39 50 02 47

Mais il serait très opportun que tous les internautes ayant des problèmes avec les Cours Minerves ou d'autres établissements d'enseignement à distance en informe les services de la répression des fraudes.

Par **lopartio**, le **26/07/2012** à **18:22**

Merci pour ces informations.

Je suis également d'avis à ce que toutes les personnes dans des situations délicates à cause d'organismes de cours par correspondance agissent afin de mettre fin à ces abus.

C'est pour cela que j'encourage tous les "élèves" à témoigner.